

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

-----

COMMUNE DE WUENHEIM

PROCES - VERBAL

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 18 MARS 2011

L'an deux mil onze, le dix-huit mars, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Roland MARTIN, Maire, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoints, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Michel HAENNIG, Daniel ROTHENFLUG (à partir du point N° 7) et Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS avec EXCUSE** : MM. Bernard HORNY, Adjoint au Maire, Christophe HAWECKER et Daniel ROTHENFLUG (jusqu'au point N° 6), Conseillers Municipaux.

**ABSENT sans EXCUSE** : Néant.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Martine REININGER.

**M. Bernard HORNY, Adjoint, a donné procuration de vote à M. Daniel SIFFERT, Adjoint.**

**M. Christophe HAWECKER, Conseiller, a donné procuration de vote à Mme Monique HEITZLER, Conseillère.**

**M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à Mme Sylvie PLAIN, Conseillère (jusqu'au point N° 6).**

-----

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17/12/2010
- 2/ Fixation des taux d'imposition
- 3/ Acquisitions diverses
- 4/ Demandes de subventions
- 5/ Fêtes et cérémonies

- 6/ Affaires relatives au personnel communal
- 7/ Enfouissement d'une partie de la ligne de haute tension, rue de la Fonderie
- 8/ Travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise (3<sup>ème</sup> tranche)
- 9/ Acquisition d'un tracteur
- 10/ Révision du POS et transformation en PLU : évaluation environnementale
- 11/ Remplacement du garde-corps dans le haut de la rue Principale
- 12/ Collecte des eaux de ruissellement (Rain)
- 13/ Renforcement de l'éclairage public, rue du Vignoble
- 14/ Approbation du Compte Administratif 2010 – Forêt de Wuenheim
- 15/ Affectation du résultat de l'exercice 2010 – Forêt de Wuenheim
- 16/ Approbation du Compte de Gestion 2010 – Forêt de Wuenheim
- 17/ Approbation du Budget Primitif 2011 – Forêt de Wuenheim
- 18/ Approbation du Compte Administratif 2010 – M 14
- 19/ Affectation du résultat de l'exercice 2010 – M 14
- 20/ Approbation du Compte de Gestion 2010 – M 14
- 21/ Approbation du Budget Primitif 2011 - M 14
- 22/ Sudel et dépôt de pain : révision du loyer annuel
- 23/ Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : approbation du projet de charte révisée et adhésion au syndicat mixte du Parc
- 24/ Gerplan : validation du document cadre
- 25/ CCRG : convention de partenariat d'incitation à la réduction d'eaux claires parasites lors des travaux de voirie
- 26/ Accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports
- 27/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 28/ Comptes-rendus des délégués aux différents organismes extérieurs
- 29/ Divers (informations diverses)

-----

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Avant d'aborder l'ordre du jour, il présente ses sincères condoléances à M. Hawecker, Conseiller Municipal, pour le décès de son père ainsi qu'aux familles de MM. Werner Grünewald et Robert Demuth, nos amis de la commune jumelée de Grävenwiesbach, également frappées par le deuil. Une délégation de Wuenheim était présente aux obsèques de M. Werner Grünewald.

Il invite ensuite l'assemblée à observer une minute de recueillement pour les victimes du séisme et du tsunami au Japon.

Puis, il fait part des procurations suivantes :

- M. Horny à M. Siffert
- M. Hawecker à Mme Heitzler
- M. Rothenflug à Mme Plain (jusqu'au point N° 6)

- Il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations :

- aux membres de l'Association Saint-Gilles, de la commission "cadre de vie", de la Chorale « Sainte-Cécile » et de la Société de Musique "Espérance" ainsi qu'aux participants à la fête de Noël des moins-jeunes du 19/12/2010,
- à toutes les personnes qui ont participé à la préparation de la salle des fêtes à l'occasion de la réception du Nouvel An le 03/01/2011,
- aux cinq jeunes majeurs qui se sont vus remettre la carte électorale et le livret du citoyen lors de la cérémonie de citoyenneté du 05/03/2011,
- à M. Derycke, Président de l'Association « les amis de l'orgue de Wuenheim » et à tous les membres de l'association, à la Fabrique de l'église, à M. le Curé Grosstephan, aux Adjointes et Conseillers Municipaux, à M. Hubert Brayé, Maître Facteur d'Orgues, à M. Thierry Mechler, Organiste International ainsi qu'à tous les participants pour l'excellent concert inaugural de l'orgue le 13/03/2011. Un grand merci aussi à toutes les personnes qui ont confectionné cakes et gâteaux.

Il donne connaissance aussi des lettres et carte de remerciements émanant de :

- ARC Villejuif et Colmar pour la subvention communale 2010,
- M. Lucien Brucker pour l'attention à l'occasion de son 80<sup>e</sup> anniversaire,
- M. Christophe Derycke, Président de l'Association « Les amis de l'orgue de Wuenheim » et M. Hubert Brayé, Maître facteur d'orgues, à l'ensemble des contributeurs qui se sont associés à l'organisation du concert inaugural de l'orgue.

Enfin, avant d'aborder l'ordre du jour, il propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de retirer le point N° 10 de l'ordre du jour (évaluation environnementale dans le cadre du PLU). Il y a lieu d'approfondir le bien-fondé de l'évaluation environnementale avant décision et après réunions de travail prévues avec la Direction Départementale des Territoires, le SCOT « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon » et le bureau d'études Topos de Bernardswiller.

### **1° / POINT: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17/12/2010 :**

Le Procès-Verbal de la séance du 17/12/2010 est approuvé à l'unanimité.

### **2° / POINT : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION :**

Les taux d'imposition des impôts locaux sont annuellement soumis à l'appréciation du Conseil Municipal. C'est ainsi que les taxes - d'habitation - du foncier bâti et du foncier non-bâti sont examinées aux fins de dégager le produit fiscal permettant l'élaboration du budget. Ces taux peuvent être sujets à hausse ou à baisse. L'approche de cette démarche est constituée par un document administratif, l'état 1259 (F.D.L.) qui ne nous est pas encore parvenu.

Les taux 2010 étaient de

- 9,60 % pour la taxe d'habitation
- 9,60 % pour la taxe du foncier bâti
- 57,00 % pour la taxe du foncier non bâti

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien de ces taux pour 2011, ainsi que préconisé lors de la réunion « toutes commissions » du 08/03/2011.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**3° / POINT : ACQUISITIONS DIVERSES (installations de voirie – sapeurs-pompiers – atelier communal-écoles) :**

Installations de voirie :

Comme chaque année, il est inscrit au budget primitif un montant de 2.000 € pour l'acquisition de nouveaux panneaux routiers.

Poteau d'incendie :

Comme chaque année aussi, il est inscrit au budget primitif un montant de 5.000 € pour l'acquisition d'un poteau d'incendie.

Sapeurs-Pompiers :

Un crédit de 3.000 € est prévu à l'article 21568 pour du matériel et habillement sapeurs-pompiers.

Atelier communal :

Pour 2011, il y a lieu de prévoir essentiellement l'acquisition d'un compresseur, d'un burineur et d'une perceuse sans fil.

Logement communal N° 2 :

L'acquisition de 2 volants roulants pour le logement N° 2 est prévue pour la façade côté Sud.

Ecoles :

Pour 2011, il est prévu l'acquisition de crochets et d'étagères pour le vestiaire de l'école élémentaire.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer au sujet de ces acquisitions qui sont prévues au Budget Primitif 2011, aux articles 21318, 2152, 21538, 21568, 2184 et 2188.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**4° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable sur les demandes de subventions suivantes :

- Ronde des Fêtes : 449 €
- Bibliobus : 60 €
- Prévention Routière : 46 €
- APALIB : 420 €
- Hortithèque de Fauville-en-Caux (76) : un élève de Wuenheim : 20 €

#### **5° / POINT : DEPENSES POUR FÊTES ET CEREMONIES :**

Les dépenses résultant de fêtes locales ou nationales, des jumelages entre villages, des réceptions diverses font l'objet d'une imputation à l'article 6232 du budget. Concernant les dépenses imputées sur ce compte, la réglementation est imprécise.

Cependant, le trésorier doit exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité. Pour ce faire, il sollicite de la part de l'assemblée délibérante une décision de principe autorisant l'engagement et fixant les principales caractéristiques des dépenses visées. Le mandatement sera fait suivant les limites établies par cette décision.

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour la prise en charge par la commune des frais liés aux

- réceptions diverses telles que fêtes de Noël des moins-jeunes, des écoles, du personnel communal, réceptions du Nouvel An, du 8 mai et du 11 novembre,
- inaugurations des réalisations communales, réunions publiques,
- grands anniversaires, noces d'or et de diamant, départs à la retraite (tableaux, arrangements floraux, corbeilles garnies, ...). Pour les départs à la retraite, le montant maximum est fixé à 300 €.
- achats de diverses médailles (famille, travail, associatives...) et de coupes

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **6° / POINT : AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL COMMUNAL :**

##### **A/ MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ème</sup> CLASSE :**

**Vu** la loi N° 83.634 du 13/7/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi N° 84.53 du 26/1/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** le décret N° 91.298 du 20/3/1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, enregistré sous le N° M2011.16 en date du 02/03/2011 ;

Le Maire :

- propose de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01/04/2011 ;
- propose de fixer cette durée à 35 heures par semaine (35/35<sup>e</sup>).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours (chapitre 64, article 64111).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **B/ REGIME INDEMNITAIRE :**

Par lettre en date du 11/02/2011, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Guebwiller demande au conseil municipal de réformer sa décision du 17/12/2010 en tenant compte de l'observation suivante :

*« le conseil municipal a bien déterminé les coefficients pour les différentes indemnités, mais a en outre autorisé le maire à fixer le montant individuel dans la limite d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8.*

*Or, l'autorité territoriale est seule compétente pour procéder aux attributions individuelles, en les modulant pour tenir compte de la manière de servir des agents, dans la limite des crédits votés par l'assemblée délibérante pour chaque indemnité. »*

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- réforme l'alinéa « autoriser le Maire à fixer le montant individuel dans la limite d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8 ».

A préciser que la même délibération a été prise depuis 2002 sans observations jusqu'à ce jour et que le Centre de Gestion du Haut-Rhin a fourni le modèle de délibération en question.

Arrivée de M. Daniel Rothenflug, Conseiller Municipal.

### **7° / POINT : ENFOUISSEMENT D'UNE PARTIE DE LA LIGNE DE HAUTE TENSION, RUE DE LA FONDERIE :**

Dans le cadre du programme de rénovation des rues du village, la mise en souterrain du réseau HTA entre le « Holtzweg » (route du Col Amic) et la rue de la Fonderie a été chiffrée à 76.765 € HT et un avant-projet a été réalisé pour la rue de la Fonderie en 2009.

Ce projet n'a pas été programmé par le Conseil Municipal, compte tenu de la priorité accordée à la 2<sup>ème</sup> tranche de la rue Principale, mais reste d'actualité.

Depuis, un riverain de la rue de la Fonderie a adressé plusieurs courriers à M. le Maire, sollicitant l'enfouissement de la ligne de haute tension au droit de sa propriété pour raisons de sécurité.

C'est ainsi qu'une réunion sur le terrain en été 2010 a eu lieu et qu'une entrevue en date du 29/11/2010 a réuni les responsables d'ERDF, le Syndicat Départemental d'Electricité et les riverains concernés.

L'enfouissement partiel de la ligne HTA sur la partie incriminée (4 propriétés concernées) se monte à 21.081,61 € - 3.869,93 € (pris en charge par ERDF pour le remplacement du poteau sis à proximité de la propriété du riverain concerné, vu son degré d'usure), soit 17.211,68 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 60 % par le Syndicat Départemental d'Electricité et les 4 riverains ont été sollicités en vue d'une participation financière. C'est dans ces conditions que l'opération est prévue au budget primitif 2011 (point N° 21).

M. le Maire étant un des 4 riverains concernés, a quitté la séance lors de la discussion de ce point.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour le dépôt de ce dossier auprès du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

M. le Maire réintègre la séance.

### **8° / POINT : TRAVAUX DE VOIRIE, RUE DE L'ÉGLISE (3<sup>ème</sup> tranche) :**

Les travaux d'aménagement de la rue de l'église (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranches) ont été réalisés respectivement en 2008 et 2009. Reste à finaliser la portion entre les écoles et la salle des fêtes.

La commission « voirie-environnement-fleurissement-eau et assainissement » du 8/02/2011 propose de réaliser ces travaux qui permettront également de prendre en compte l'accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite.

C'est ainsi que 2 devis sont parvenus en mairie et émanent de :

- STP Mader de Guebwiller	:	23.844,65 € TTC
- Royer Frères de Moosch	:	12.849,99 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide les travaux d'aménagement de la rue de l'église (3<sup>ème</sup> tranche),
- retient et approuve le devis de l'entreprise Royer Frères de Moosch pour un montant de 12.849,99 € TTC,
- charge le Maire de solliciter une subvention au titre de la voirie communale auprès du Conseil Général du Haut-Rhin.
- les crédits sont prévus au budget primitif 2011, article 2152.

### **9° / POINT : ACQUISITION D'UN TRACTEUR :**

Le tracteur communal acheté en 1992 et mis en circulation en 1981 ne répond plus aux besoins et surtout aux normes actuelles. Il convient de le remplacer.

2 offres sont parvenues en mairie et émanent de :

- Ets Muller de Berrwiller :

1 tracteur de marque Kubota type L 4240 HDUA avec cabine et chargeur : 37.420,45 € TTC

- Ets Comagri de Baldersheim :

1 tracteur de marque John Deere type 3720 avec cabine et chargeur : 42.099,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide l'acquisition d'un nouveau tracteur pour les besoins de l'atelier communal,
- retient et approuve l'offre des Ets Muller de Berrwiller pour un montant de 37.420,45 € TTC
- les crédits sont prévus au budget primitif 2011, article 21571.

**10° / POINT : REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE :**

Ce point étant prématuré suite aux nouvelles directives, a été retiré de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

**11° / POINT : REMPLACEMENT DU GARDE-CORPS DANS LE HAUT DE LA RUE PRINCIPALE LE LONG DU « WUENHEIMERBACH » :**

Suite à un sinistre à l'automne dernier et vu que les installations de voirie ne sont pas assurées dans le cadre de la « multirisque » souscrite auprès de la CIADE en l'absence de tiers identifié, il y a lieu de procéder au remplacement du garde-corps endommagé.

Deux devis sont parvenus en mairie et émanent de :

- MSU de Pulversheim : 15.662,10 € TTC
- Ets EGLY de Guebwiller : 11.894,22 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide le remplacement du garde-corps le long du « Wuenheimerbach » dans le haut de la rue Principale sur toute sa longueur (50 ml),
- retient et approuve le devis des Ets Egly de Guebwiller pour un montant de 11.894,22 € TTC,
- les crédits sont prévus au budget primitif 2011, article 2152.

**12° / POINT : TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR AMELIORER LA COLLECTE DES EAUX DE RUISSELLEMENT LE LONG DU WUENHEIMERBACH :**

Par délibération en date du 11/12/2009, le Conseil Municipal s'était engagé à réaliser les travaux de collecte des eaux de ruissellement en amont du talus où ont eu lieu, à l'automne

dernier, des enrochements en protection de berge réalisés par le Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la Région de Sultz-Rouffach.

Deux devis estimatifs nous sont parvenus et émanent de :

- Sogetrab de Jungholtz : 15.990,52 € TTC

- SNC des Trois Coteaux de Westhalten : 23.848,24 € TTC

A préciser que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés dans le cadre du GERPLAN par le Conseil Général du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux d'aménagement de collecte des eaux de ruissellement sur une partie du «Rain », à l'emplacement où ont été réalisés des travaux d'enrochement en été 2010,
- retient et approuve le devis de Sogetrab de Jungholtz pour un montant de 15.990,52 € TTC,
- charge le Maire de solliciter une subvention dans le cadre du GERPLAN auprès du Conseil Général du Haut-Rhin et de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller,
- les crédits sont prévus au budget primitif 2011, article 21538.

### **13° / POINT : RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, RUE DU VIGNOLE :**

Suite au diagnostic de l'éclairage public réalisé en 2009, il est apparu que l'éclairage dans la rue du Vignole est insuffisant.

Par ailleurs, une lettre de riverains de cette rue, réceptionnée début janvier 2011, confirme cette insuffisance.

La commission « voirie-environnement-fleurissement-eau et assainissement » réunie le 8/02/2011 propose l'installation de 2 candélabres supplémentaires et la pose de 4 luminaires semblables.

Deux devis sont parvenus en mairie et émanent de :

- Ehrhart et fils de Wintzenheim : 5.828,11 € TTC

- France Réseaux Clemessy de Mulhouse : 5.079,65 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide les travaux de renforcement de l'éclairage public, rue du Vignole,
- retient et approuve l'offre de France Réseaux Clemessy de Mulhouse pour un montant de 5.079,65 € TTC,
- les crédits sont prévus au budget primitif 2011, article 21534.

**14° / POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – Forêt de Wuenheim :**

En l'absence de M. le Maire, qui, pour le débat de ce point a quitté la salle, c'est M. l'Adjoint Weber qui a présenté le Compte Administratif.

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- RECETTES EXTRAORDINAIRES :	8.791,00 €
- RECETTES ORDINAIRES :	<u>135.028,48 €</u>
<b>TOTAL DES RECETTES :</b>	<b>143.819,48 €</b>
- DEPENSES EXTRAORDINAIRES :	9.977,40 €
- DEPENSES ORDINAIRES :	<u>112.629,27 €</u>
<b>TOTAL DES DEPENSES :</b>	<b>122.606,67 €</b>
<b>- EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE :</b>	<b>21.212,81 €</b>

Le Compte Administratif 2010 – forêt de Wuenheim est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Puis, M. le Maire réintègre la séance.

**15° / POINT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 (Forêt de Wuenheim) :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif en question, fait le constat que celui-ci présente un excédent d'exploitation de 69.863,47 € et doit décider de son affectation.

Il est proposé d'affecter cet excédent comme suit :

- 59.887,17 € : maintien en section d'exploitation
- 9.976,30 € : virement à la section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**16° / POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 (Forêt de Wuenheim) :**

Le document présenté par M. le Percepteur fait apparaître la parfaite concordance des écritures comptables avec celle du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considérant la parfaite concordance des écritures comptables,
  - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010,
  - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**17° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 - FORÊT DE WUENHEIM :**

Sur proposition de la Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme" du 18/01/2011, le Conseil Municipal est invité à examiner le budget « forêt ». Celui-ci s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- RECETTES .....	188.519,17 €
- DEPENSES .....	188.519,17 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- RECETTES .....	22.076,30 €
- DEPENSES .....	22.076,30 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**18° / POINT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – M 14 :**

En l'absence de M. le Maire, qui, pour le débat de ce point a quitté la salle, c'est M. l'Adjoint Weber qui a présenté le Compte Administratif.

Ce document fait apparaître les résultats suivants :

- RECETTES EXTRAORDINAIRES :	315.291,65 €
- RECETTES ORDINAIRES :	<u>458.716,22 €</u>
<b>TOTAL DES RECETTES :</b>	<b>774.007,87 €</b>

- DEPENSES EXTRAORDINAIRES :	187.734,29 €
- DEPENSES ORDINAIRES :	<u>358.402,60 €</u>
<b>TOTAL DES DEPENSES :</b>	<b>546.136,89 €</b>
<b>- EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE :</b>	<b>227.870,98 €</b>

Le Compte Administratif 2010 – M 14 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Puis, M. le Maire réintègre la séance.

**19° / POINT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010 (M14-Budget général) :**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif en question, fait le constat que celui-ci présente un excédent d'exploitation de 181.395,64 € et doit décider de son affectation.

Il est proposé d'affecter cet excédent comme suit :

- 103.954,41 € : maintien en section d'exploitation
- 77.441,23 € : virement à la section d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**20° / POINT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010 (M 14) :**

Le document présenté par M. le Percepteur fait apparaître la parfaite concordance des écritures comptables avec celle du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considérant la parfaite concordance des écritures comptables,
  - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010,
  - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
  - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**21° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2011 - (M 14) :**

Lors de sa séance "toutes commissions" du 08/03/2011 et sur proposition de la Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme" du 18/01/2011, le Conseil Municipal a pris connaissance des 37 projets recensés pour un montant de plus de 2 millions d'euros et a arrêté les orientations générales pour le budget primitif 2011 – M 14.

La proposition de budget 2011 appelle donc les observations suivantes :

- Intégration des résultats 2010 : le budget primitif 2011 intègre les résultats de l'exercice 2010 visés au compte administratif 2010 (cf. point 18 du présent ordre du jour) et procède à l'intégration des affectations de crédit telles que définies au point 19 du présent ordre du jour. Cette intégration des résultats évite d'avoir à rédiger un budget supplémentaire. Les modifications éventuelles à intervenir au cours de l'exercice pourront ainsi être prises dans le dernier trimestre 2011 sous la forme de décisions modificatives.

Il est proposé de retenir pour le budget d'investissement 2011, les projets suivants :

- l'aménagement de la rue Principale dans le cadre de l'étude de sécurité routière (2<sup>ème</sup> tranche Ecoles → rue du Tir) : 390.000 € TTC
- l'acquisition d'un tracteur : 45.000 € TTC
- l'enfouissement d'une partie de la ligne de haute tension, rue de la Fonderie : 20.600 € TTC
- les travaux d'enrobés de la route du Col Amic : 16.000 € TTC
- la collecte des eaux de ruissellement (Rain) : 16.000 € TTC
- les acquisitions diverses (installations de voirie – sapeurs-pompiers – atelier communal – 2 volets roulants logement communal N° 2 – écoles) : 15.000 € TTC
- les travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise (3<sup>ème</sup> tranche) : 13.000 € TTC
- la transformation du POS en PLU et l'alignement des rues du village (suite et fin) : 13.000 € TTC
- le remplacement du garde-corps dans le haut de la rue Principale : 12.000 € TTC
- l'aménagement du chemin rural « Steingaesslé » : 11.500 € TTC
- le renforcement de l'éclairage public, rue du Vignoble : 5.100 € TTC
- la création d'un ossuaire au cimetière : 4.000 € TTC

Tous ces travaux et acquisitions ont fait ou feront l'objet de points spécifiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'examiner le projet de budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- RECETTES ..... 580.017,41 €

- DEPENSES ..... 580.017,41 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :** (hors opérations d'ordre)

- RECETTES ..... 707.141,23 €

- DEPENSES ..... 707.141,23 €

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;

- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;

- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Lors de la discussion de ce point, M. le Maire a remercié :

- ses collègues conseillers pour les choix effectués dans le cadre du budget 2011 par rapport aux 37 projets d'investissement listés,
- ses collègues adjoints qui ont préparé l'ensemble des points N° 7 à 13 du présent ordre du jour afin qu'ils soient prêts pour la réunion de ce soir,
- Mme Reininger, Secrétaire, pour la confection des différents documents budgétaires.

## **22° / POINT : SUDEL ET DEPÔT DE PAIN : REVISION DU LOYER ANNUEL :**

### **A/ REFUGE DU SUDEL :**

Le refuge du Sudel a été loué à l'Association « Les Amis du Sudel » pour une durée de 15 ans et un bail a été conclu entre la commune et l'Association en date du 3/02/1997. La présente location a été consentie pour un montant annuel de 1.524,49 € révisable chaque année à la date anniversaire en fonction de l'indice national du coût de la construction.

Or, par délibération du 27/03/1998, le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer la clause de révision du loyer prévue dans le bail de location et de réexaminer chaque année l'opportunité d'une augmentation.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui décide de ne pas appliquer la clause de révision.

### **B/ DEPÔT DE PAIN :**

Le dépôt de pain, sis dans le bâtiment « Dorfhüss », a été loué à la boulangerie Kindler de Berrwiller en date du 19/12/2006 pour une durée d'une année, renouvelable tacitement d'année en année. La présente location a été consentie pour un montant annuel de 120 € révisable annuellement soit sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction ou sur décision du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui décide de ne pas appliquer la clause de révision.

## **23° / POINT : PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES : APPROBATION DU PROJET DE CHARTE REVISEE ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU PARC :**

Monsieur le Maire rappelle que le Parc naturel régional, créé en 1989, a obtenu le renouvellement de son classement pour 10 ans en 1998. Ce classement a été prorogé de deux ans en application de l'article L333-1 du Code de l'environnement, prolongeant ainsi son classement jusqu'au 6 juin 2010.

Pour que son classement soit renouvelé, le Parc a procédé à la révision de sa charte.

De 2007 à 2009, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour élaborer un nouveau projet de charte.

Le projet de charte 2011-2023, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc, a été soumis à enquête publique du 25 janvier au 25 février 2010 inclus, conformément à l'article R333-6-1 du Code de l'environnement, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.

Le projet de charte révisée a été adressé à l'ensemble des Communes, des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des Conseils généraux concernés par le projet. Chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre doit approuver individuellement le projet par délibération (article R333-7 du code de l'environnement). Il a également été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal par un représentant du Parc lors d'une réunion « toutes commissions » le 25/01/2011.

En raison de leurs compétences spécifiques en matière de gestion de l'espace, de développement économique ou d'environnement, les EPCI à fiscalité propre concernés par la proposition de périmètre sont amenés à approuver le projet de charte révisée. Compte tenu des nouveaux textes en vigueur, si un EPCI à fiscalité propre n'approuve pas la charte, les Communes membres de cet EPCI à fiscalité propre ne pourront être classées « Parc naturel régional », même si elles décident d'approuver la charte.

Le projet de charte révisée sera ensuite soumis à l'approbation des Conseils régionaux de Franche-Comté, d'Alsace et de Lorraine, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 12 ans au Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Avant la signature par le Premier Ministre du décret classant notre territoire en « Parc naturel régional », la charte sera soumise à l'avis des différents Ministères concernés.

#### **Le Conseil municipal, est invité à :**

- **approuver la charte révisée du Parc naturel régional des Ballons des Vosges,**
- **approuver les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional Ballons des Vosges annexés à la charte,**
- **approuver la possibilité de l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte du Parc**

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **24° / POINT : GERPLAN : VALIDATION DU DOCUMENT CADRE :**

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est engagée, après validation du Conseil de Communauté du 8 décembre 2005, dans une démarche Gerplan - Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain, initiée par le Conseil Général du Haut-Rhin. Le Gerplan est un outil d'aménagement intercommunal dont l'objectif vise à préserver et améliorer le cadre de vie et de concilier activité agricole, expansion urbaine et préservation des milieux naturels. Il est fondé sur un diagnostic territorial qui a été mené, en concertation avec les acteurs locaux, durant les années 2008 à 2010 et qui comprend trois volets (Environnemental/Paysager, Hydraulique et Agricole). Le bureau d'études Ecoscop, missionné pour l'élaboration du Gerplan, a ensuite réalisé une synthèse des trois études qui a

permis, d'une part, d'aboutir à l'identification des espaces d'intérêt collectif et des continuités naturelles à préserver, à valoriser ou à créer, et d'autre part, de définir les enjeux et les propositions de gestion concrète pour chacun des espaces identifiés. Ces éléments ont été repris sur les panneaux de l'exposition qui, par son installation dans différentes communes du territoire, a permis de communiquer sur le sujet auprès des habitants. Durant cette phase d'étude, le Comité de Suivi, le Comité de Pilotage ainsi que les réunions publiques ont permis la création d'un programme d'actions dont l'objectif consiste à déterminer, par ordre d'importance, les actions pouvant être mises en œuvre visant à entretenir, valoriser et préserver un cadre de vie agréable sur le territoire.

L'aboutissement de cette phase de diagnostic se concrétise par l'élaboration d'un document cadre présenté et validé lors du Comité de Pilotage du 29 novembre 2010. Il rassemble l'ensemble des propositions de gestion répondant aux enjeux identifiés et aux objectifs de l'intercommunalité sous forme de fiches types détaillant les actions par espace d'intérêt collectif identifié, illustrées par des cartes et complétées par les outils les plus adaptés, les partenaires techniques et financiers potentiels, etc.

Ce document servira de guide à toutes les futures actions d'aménagement sous Maîtrise d'ouvrage intercommunale, communale, associative ou privée. Les dix-sept communes devront valider ce document après en avoir pris connaissance, et le Conseil de Communauté devra, à son tour, approuver le document. Ces validations conditionnent la mise en œuvre des actions.

Le Gerplan se finalisera par la signature officielle d'un contrat avec le Conseil Général du Haut-Rhin, partenaire technique et financier.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le document cadre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **25° / POINT : CCRG : CONVENTION DE PARTENARIAT D'INCITATION A LA REDUCTION D'EAUX CLAIRES PARASITES LORS DES TRAVAUX DE VOIRIE :**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Principale – 2<sup>ème</sup> tranche (tronçon compris entre les écoles et la rue du Tir), il y a lieu de signer une convention de partenariat d'incitation à la réduction d'eaux claires parasites lors des travaux de voirie.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention transmise aux Conseillers.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **26° / POINT : ACCESSIBILITE DU CADRE BÂTI, DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES TRANSPORTS :**

La commune de Wuenheim a entrepris l'élaboration d'un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Aménagement des Espaces Publics (PAVE) pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ainsi que l'exige la loi N° 2005-102 du 11 février 2005.

Par délibération en date du 11/12/2009, le Conseil Municipal a créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Cette commission est amenée à dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

C'est ainsi que le rendu de la visite des bâtiments recevant du public relate les conclusions suivantes :

<b>BÂTIMENTS</b>	<b>Taux d'accessibilité des obstacles</b>	<b>Coût des travaux de mise en conformité</b>
Pôle communal	86 %	350,00 € HT
Eglise « Saint-Gilles »	89 %	1.240,00 € HT
Salle des fêtes	87 %	15.760,00 € HT
Refuge du Sudel	100 %	Permis de Construire y remédie (11.000 € HT)

Pour ce qui est du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), le montant des améliorations à apporter est de 26.000 € HT et se répartit de la manière suivante :

- Rue de la Fonderie	:	6.600 € HT
- Rue Saint-Gilles	:	4.000 € HT
- Rue de l'Eglise	:	12.300 € HT (1)
- Place du Général de Gaulle	:	3.100 € HT

(1) sera réalisé en 2011, selon décision au point N° 8.

Le Conseil Municipal est invité à fixer un calendrier de réalisation des travaux nécessaires, sachant que la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) doit être réalisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et charge la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées créée en décembre 2009, de fixer le calendrier de réalisation des travaux nécessaires.

## **27° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :**

- **Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme-Associations" du 18/01/2011** : l'objet principal de la réunion a été l'examen des budgets primitifs 2011 (forêt et commune) et d'effectuer un choix au niveau des investissements par rapport à la liste des 37 projets répertoriés.

- **"Toutes Commissions" du 25/01/2011** : Mlle Kleindienst, chef de projet de la révision de la charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges a présenté la nouvelle charte.
- **Commission "Ecoles-Jeunesse-Cadre de Vie et Relations habitants-Aide Sociale-Manifestations" du 03/02/2011 + Comité Association de Jumelage** : l'objet principal de cette réunion a été la préparation du 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage « Wuenheim-Grävenwiesbach ».
- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 08/02/2011** : il a principalement été question du fleurissement 2011 du village.
- **"Toutes Commissions" du 09 /02/2011 + riverains concernés par les travaux de la rue Principale** : les intéressés ont pris connaissance des grandes lignes de ces travaux et de plusieurs modalités pratiques.
- **Commission Communale Consultative de la Chasse du 15/02/2011** : cette réunion a été l'occasion d'aborder plusieurs sujets relatifs à la chasse et notamment les dégâts de sangliers et de chevreuils.
- **"Toutes Commissions" du 08 /03/2011** : les conseillers ont pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 18/03/2011
- **Conseils d'Ecoles Maternelle et Elémentaire du 15/03/2011** : le point essentiel du Conseil d'Ecole de l'école élémentaire a été les effectifs de la rentrée 2011-2012 : **pour la rentrée 2011-2012, l'effectif est suffisant pour le maintien des 2 classes élémentaires.**

**28° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :**

- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 09/12/2010** : ont été abordés l'attribution du marché « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage-réhabilitation du Centre Nautique Intercommunal », les finances et la comptabilité, l'assainissement, la mise en œuvre d'une cogénération à la station d'épuration, le service Environnement, la petite enfance, l'acquisition du bâtiment des services techniques et du service Environnement, la fourrière, la cession de terrains pour les points bleus, les affaires économiques, le pays d'art et d'histoire, la gestion du parc automobile, la dénomination du gymnase de Buhl, la taxe de séjour, la navette des neiges et les affaires relatives au personnel.
- **Syndicat Mixte des Cours d'Eau de la Région de Sultz-Rouffach du 27/01/2011** : après une visite sur le terrain à Berrwiller, l'assemblée s'est retrouvée en réunion du Comité syndical pour des points budgétaires notamment.
- **Conseil de Communauté de Communes de la Région de Guebwiller du 24/02/2011** : ont été évoqués le service Environnement, l'assainissement, l'aire d'activités du Florival, la convention avec l'IEAC, le Gerplan, la petite enfance, la cession de terrain pour le point bleu de Murbach, l'avenant N° 2 au marché transport à la demande et les affaires relatives au personnel.

## 29° / POINT : DIVERS :

- acceptation d'un don : M. le Maire informe l'assemblée que M. Hans Grünewald lui a remis une somme de 400 € à l'issue du concert inaugural de l'orgue, apportant ainsi sa contribution aux frais liés au concert inaugural de l'orgue le 13/03/2011).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce don et remercie chaleureusement le généreux donateur.

- Notification d'une subvention du Conseil Général du Haut-Rhin : 4.000 € ont été alloués pour les travaux d'enrobés de la route du Col Amic.

- statistiques « urbanisme » 2010 : ont été déposées en mairie :

- \* 4 demandes de Permis de Construire
- \* 1 Permis de Construire modificatif
- \* 4 demandes de Certificats d'Urbanisme
- \* 20 Déclarations Préalables

- Bilan d'activité des gardes de la Brigade Verte du 01/09 au 31/12/2010 : 53 passages et/ou interventions sur le ban communal

- Réunion publique sur le métier d'assistant maternel : suite à une diminution du nombre d'assistants maternels dans les petites communes du territoire de la Communauté de Communes, celle-ci organise des réunions publiques d'information. Pour Wuenheim, la réunion est fixée au 02/05/2011 à 20h à la salle polyvalente de Jungholtz.

- Interventions de conseillers :

M. Haennig, Conseiller Municipal, a fait un rapide compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à la Communauté de Communes le 15/03/2011 au sujet de la Redevance Incitative des Ordures Ménagères (R.I.O.M.).

M. Rothenflug, Conseiller Municipal, a fait un compte-rendu succinct de l'Assemblée Générale de la Ligue contre le cancer le 12/03/2011 : la quête 2011 démarre le 21/03/2011 et les gens ont la possibilité d'adresser directement à la ligue du Haut-Rhin les cartouches d'encre usagées et les téléphones portables, moyennant la récupération d'une enveloppe spécifique disponible en mairie.

La séance est close à 22h30.